

Parlement francophone bruxellois
(Assemblée de la Commission communautaire française)
site: www.parlementfrancophone.brussels

Comité d'avis pour l'Egalité des chances
entre les hommes et les femmes

Convocation¹

Mercredi 31 mai 2023 – 14h00
Salle 201
Rue du Lombard, 69 – 1000 Bruxelles

Ordre du jour

1. Auditions relatives au « Genderbudgeting »

Rapporteuses : Mme Leila Agic et Mme Viviane Teitelbaum

- Examen des conclusions du groupe de travail
- Vote de l'avis du Comité d'avis (*éventuellement*)

2. Ordre des travaux

3. Divers

Composition du Comité d'avis

Présidence : Mme Marie Nagy
Vice-présidence : Mme Viviane Teitelbaum
Secrétariat : M. Ahmed Mouhssin

Membres :

PS : Mme Leila Agic, Mme Isabelle Emmery, M. Jamal Ikazban
Ecolo : Mme Margaux De Ré, M. Ahmed Mouhssin, Mme Farida Tahar
MR : Mme Latifa Ait-Baala, Mme Viviane Teitelbaum
DéFI : Mme Nicole Nketo Bomele, Mme Marie Nagy
PTB : Mme Elisa Groppi, M. Petya Obolensky

¹ Dans les conditions de l'article 20 du Règlement, les réunions sont publiques. Le public peut suivre les débats via le lien <https://www.parlementfrancophone.brussels/agenda/ecouter-les-seances/> et sur la chaîne YouTube du Parlement <https://www.youtube.com/channel/UC2OV-5QjSD5pRJRiYeedlg>.

Article 101.5 du Règlement du Parlement francophone bruxellois : « *Le membre du Comité empêché d'assister à une réunion peut se faire remplacer par un membre de son groupe. Il en informe le président.* ».

Article 101.6 du Règlement du Parlement francophone bruxellois : « *Pour le surplus et dans les limites des attributions que lui reconnaît la présente disposition, le Comité organise ses travaux et délibère avec les adaptations nécessaires, conformément aux articles 15 à 33.* ».

Des votes sont susceptibles d'intervenir pour chaque point inscrit à l'ordre du jour. Ces votes seront pris en compte pour le calcul du montant de l'indemnité parlementaire (conformément à l'art. 24 du Règlement du Parlement francophone bruxellois).